

Méthodologie et Objectifs de la note

- Historique : Note prix PE annuelle sur une année validée par le CRIT (Comité régional Installation Transmission)
- Printemps 2022 : Une note conjoncture 2022 (prise en compte de la conjoncture en année 1 avec son impact sur la trésorerie)

Constat :

Le contexte actuel est inédit (période post « covid, guerre en Ukraine, baisse structurelle de l'élevage) et les impacts sont importants (**hausse des prix des produits, hausse des charges énergétiques, des prix des matières premières...**)

Notre méthode basée sur des moyennes du passé n'est plus appropriée sur les prix (320 € en lait conventionnel et 1.30 € prix du porc) et ne tient pas compte des évolutions des charges.

En conséquence :

Il s'avère nécessaire de proposer une approche basée sur avis d'expert chambre d'agriculture pour établir des projets à 5 ans.

Cette approche s'appuie sur des hypothèses de prix des produits et d'évolutions des charges (sur la base des historiques 2021).

Ainsi avec l'expertise des équipes entreprise-installation, herbivore, porc, énergie-climat, conseil stratégique entreprise en difficultés, système de cultures innovants et agrobio et économie-emploi nous avons élaboré un référentiel pour établir des prévisionnels à 5 ans.

Dans ce référentiel nous avons convenu de traiter du prix du lait (conventionnel + AB), du porc, des céréales et des charges d'achats d'aliments, d'électricité, de GNR, de gaz, des engrais, des semences, des produits phytosanitaires et des ETA.

Il est prévu de réaliser une revoyure à minima tous les 6 mois.

Il s'agit d'un simple référentiel et chaque projet doit être analysé au travers :

- de ce **prix de vente retenu**. Ce prix sera ajusté en fonction de plus ou moins-values liées à des démarches particulières engagées par l'exploitation ou de caractéristiques spécifiques à l'entreprise. Ces ajustements de prix seront argumentés et justifiés.
- De **l'historique des charges et de leurs évolutions**
- du **prix d'équilibre spécifique** à chaque projet
- et de différents **points de vigilance** pointés dans l'étude prévisionnelle

La sécurisation du projet ne se limite pas à ce référentiel ; elle peut également être intégrée dans chacun des postes, qu'ils soient techniques ou économiques

Un certain nombre de **points de vigilance** sont à observer sur chaque projet et à prendre en compte par chaque futur chef d'entreprise :

- Organisation du travail et besoins en main d'œuvre*
- Coût de reprise, investissements, niveaux de prélèvements privés et d'annuités
- Productivité (L/VL, IC) et notamment faisabilité des résultats techniques dans le cadre de développements prévisionnels d'ateliers parfois très conséquents
- Degré d'autonomie vis-à-vis de l'aliment et efficacité globale
- Situation financière et situation initiale de trésorerie

*un repère « temps de travail » est approché avec le porteur de projet dans le cadre de son accompagnement 3P, ceci grâce à l'outil « Calcuette temps de travail » développé par la chambre d'agriculture. Il s'agit d'une approche à vocation pédagogique et d'alerte et doit être appréhendée avec précaution. Elle est affinée dans l'étude prévisionnelle avec le cas échéant, les points de vigilance et l'identification des leviers d'adaptation.

1. Aides PAC à partir de 2023

Malgré les incertitudes qui demeurent, nous proposons que soit intégrée dans les études prévisionnelles la sensibilité aux aides, en particulier au travers :

- ⇒ De la part des aides dans la rentabilité du projet : ratio aides PAC/EBE
- ⇒ De la prise en compte :

- **Des DPBn**

Base de calcul : 2/3 de (historique DPB + paiement vert). Le DPBn moyen se situera à 123 €

Convergence pour les DPBn supérieures à la moyenne : En 2023, ceux supérieurs à 1350 € seront ramenés à cette valeur et en 2025 même chose mais à 1 000 €. De plus en 2025 les DPBn supérieurs à la moyenne convergeront en une fois à - 50 % de l'écart à la moyenne (dans la limite de 30 % de la valeur totale après plafonnement). Ces dossiers représenteront une part minime des dossiers d'installation.

En 2023 pour les DPBn inférieurs à 70 % de la moyenne, convergence à ce niveau. Idem en 2025 pour les DPBn inférieurs à 85 % de la moyenne. Pour les dossiers JA la préconisation sera de solliciter la réserve qui ramènera les DPBn à la valeur moyenne nationale.

- **De l'aide Eco régime**

3 voies d'accès (pratiques agricoles, certifications et Infrastructures AgroEcologiques)

2 niveaux de paiement: 60 et 82 €

Choix d'intégrer 70 € dans les études sauf pour les certifications HVE et les exploitations AB (plafond haut). Des points de vigilances seront à aborder sur des systèmes monocultures et part de maïs très importante dans la SFP.

Bonus haies mais pas de prise en compte dans les études (aide estimée à 7€/ha mais des incertitudes sur les modalités d'entrée dans le dispositif)

- **Du Paiement redistributif**

Maintien du paiement redistributif à 48 €/ha sur 52 ha

- **De l'aide forfaitaire JA**

Aide forfaitaire de 4 400 €/an sur 5 ans (transparence GAEC)

- **De l'aide maraîchage**

1 500 €/ha avec surface éligible supérieure ou égale 0.5 ha et SAU inférieur à 3 ha

- **Des Aides bovines**

UGB prix fort : mâles et femelles race viande/croisée

UGB prix faible : plafonnement UGB prix fort + race lait et mixte

Maximum de 120 UGB primées (transparence GAEC)

Maximum de 1.4 UGB primées/ha SFP

Maximum de 40 UGB prix faible (transparence GAEC)

Garantie de 40 UGB primées si plafonnement chargement inférieur

Montant retenu : 110 € prix fort et 60 € prix faible

Concernant **les MAEC**, nous proposons que :

- lorsque les MAEC ne sont pas encore souscrites au moment de la réalisation de l'étude, l'aide correspondante ne soit pas intégrée dans l'étude. Son impact potentiel est analysé au niveau de la marge de sécurité du projet. Nous ferons exception pour les **MAEC PRM** (Protection des Races Menacées) et **API** (Apiculture) pour lesquels nous proposons de prendre en compte des nouveaux contrats de 5 ans. Pour ces MAEC, attention au cahier des charges bien spécifique.

- pour les MAEC déjà en cours sur l'entreprise : les aides sont intégrées dans l'étude jusqu'à la fin de la contractualisation mais pas au-delà (même si l'objectif est de souscrire par la suite une nouvelle MAEC),

- lorsque les aides au **maintien BIO** ne sont pas encore souscrites, elles ne sont pas prises en compte au regard des incertitudes pesant sur leur montant voire sur leur pérennité. Leur impact potentiel est analysé au niveau de la marge de sécurité du projet).

- pour les aides au maintien BIO déjà en cours sur l'entreprise : les aides sont intégrées dans l'étude jusqu'à la fin de la contractualisation mais pas au-delà (même si l'objectif est de souscrire une nouvelle MAB).

2. Références lait

- ⇒ Lait conventionnel prix de base : **375 €**
- ⇒ Lait AB prix de base : **410 € Biolait – 440 € pour les autres opérateurs**

- ⇒ Prix des réformes VL sur 5 ans : **3.80 €/kg carcasse**
- ⇒ Charges aliments concentrés : **+ 30 %** base 100 2021

Ce prix de base sera majoré (ou minoré) de la plus-value qualité propre à chaque élevage (taux, qualité sanitaire, charte qualité,...). La plus-value moyenne est estimée à env. 15 € en conventionnel et 11 € en AB (vigilance sur les critères de paiement qualité notamment chez Biolait).

Pas de distinguo entre lait A et B dans les études (notion de prix moyen)

L'analyse de la marge de sécurité, intégrée dans l'étude EPI, à vocation pédagogique et de prévention des risques vis-à-vis des JA, pourra permettre de tester la robustesse du système et de la trésorerie.

3. Références Porc (NE)

Prix retenu sur 5 ans : **1.65 € prix de base**
Charges achat aliment : **340 €/t**

Ces valeurs sont adaptées en fonction de la conduite de l'élevage :

- En cas de valorisation des céréales produites (FAF) les prix des aliments seront revus à la baisse (-5 à -40 €/T d'aliment selon le taux d'incorporation et le type de matières premières, céréales ou maïs en engraissement par exemple)
- Selon les performances techniques impactant la plus-value notamment (moyenne de + 0.17 €)
- S'y ajoutent les plus-values contractualisées (label, chartes qualité)
- **Pour les élevages en AB**, le prix retenu est celui contractualisé avec l'abattoir ou le groupement (souvent déconnecté du cadran).

4. Références des céréales et charges cultures

EN CONVENTIONNEL

- Blé : 200 €
- Orge/triticale : 185 €
- Colza : 450 €
- Maïs Grain : 170 €

Charges cultures (base 100 2021)

- Engrais : + 60 %
- Phytos : + 20 %
- Semences = 0
- ETA : + 20 %

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Blé Fourrager : 325 €
- Orge : 300 €
- Colza : 790 €
- Maïs Grain : 330 €
- Féverole : 450 €

Le blé meunier n'est pas pris en compte et référencé dans cette note. Le prix sera fixé selon les historiques et contrats existants, en fonction des projets.

5. Références énergie

base 100 2021

- GNR : + 50 %
- Electricité :

Distinguo – de 36 KVA tarif bleu et bouclier tarifaire + 20 %
+ de 36 KVA tarif jaune + 50 %

Tarif jaune = *supérieur à 2 robots, 120 TNE et 2000 m² poulaillers*

- Gaz : + 100 %

Prise en compte des situations particulières tel que des achats groupés